

25.01.2012.

Bruxelles, le 23 janvier 2012
1201.007 ADV/MC

AUX FEDERATIONS PATRONALES

CONCERNE : Grève générale du 30 janvier 2012.

Madame, Monsieur,

Suite à la décision d'organiser une grève générale en front commun le 30 janvier 2012, nous vous informons que La Centrale Générale – FGTB mobilise activement ses affiliés pour participer à cette prochaine action. Cette grève fait suite aux mesures gouvernementales sur (entre autres) les pensions, les prépensions et les allocations de chômage.

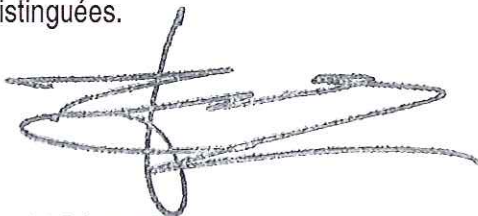
Sachez que cette grève est couverte par un préavis de grève national de 24 heures. Les absences couvertes par ce préavis le sont, soit du 29 janvier 2012 de 22h jusqu'au 30 janvier 2012 à 22h, soit du 30 janvier 2012 de 5 ou 6h jusqu'au lendemain à 5 ou 6h. En règle générale et indépendamment de leur horaire de travail, les absences des travailleurs en grève sont couvertes par ce préavis.

Nous demandons que les directions prennent les dispositions nécessaires avec leur délégation syndicale afin d'assurer la sécurité au sein des entreprises.

Par la même occasion et d'autant plus qu'il s'agit d'une grève générale fédérale et intersectorielle, nous vous demandons de bien vouloir respecter les dispositions prévues à l'art. 8 de la CCT 58ter en ce qui concerne le recours aux travailleurs intérimaires.

Nous vous prions également de bien vouloir informer les entreprises affiliées à votre fédération.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Paul LOOTENS
Secrétaire général



Alain CLAUWAERT
Président

FGTB
Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

rue Haute 26-28
1000 Bruxelles

Tél. 02 549 05 49
Fax 02 514 16 91

prenom.nom@accg.be
Delta Lloyd 877-7949801-82



WWW.ACCG.BE/ES2012